

« A.C.I.A.L. »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.012.65 euros

Siège social : Chemin de Montreuil A Claye – Parc des Carrouges
93140 BONDY

RCS BOBIGNY 417 683 414

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
15 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze mai,
à dix-neuf heures,

Les associés de la société « A.C.I.A.L. », société à responsabilité limitée au capital de **7.012.65 Euros**, divisé en 460 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Madame Magali WELLENREUTHER épouse HALAMI, associée gérante, présente et acceptante.

La présidente constate que, outre elle-même, propriétaire de 66 parts
est présent :

- Monsieur Marc WELLENREUTHER, propriétaire de 248 parts
- Madame Marie-Noëlle LAVOIGNAT épouse SIMON, propriétaire de 80 parts
- Monsieur Franck WELLENREUTHER, propriétaire de 66 parts

Total des parts présentes

460 parts

L'assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- nomination d'un Co-Gérant,

- pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Gérant Monsieur Marc WELLENREUTHER, demeurant 45, Route de Salvati 20137 PORTO VECCHIO pour une durée indéterminée à compter du 15 mai 2026.

Monsieur Marc WELLENREUTHER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

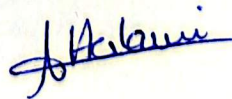
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Magali WELLENREUTHER épouse HALAMI



Monsieur Marc WELLENREUTHER

